

MINISTERE DE LA JUSTICE

Cour d'Appel – Tribunal d'Instance de Bourges

CONCILIATEUR DE JUSTICE



M. Jean-Paul PELOILLE est le nouveau conciliateur de justice qui a été désigné par la Cour d'appel de Bourges sur le canton de Lury sur Arnon. Il assure une permanence le **1^{er} jeudi de chaque mois, de 14h30 à 16h30, à la mairie de LURY s/ARNON.**

La conciliation est une procédure simple et amiable. La mission du conciliateur, auxiliaire de justice bénévole, est de faciliter le règlement à l'amiable des conflits individuels tels les conflits de voisinage, entre particuliers et les commerçants, les conflits avec les artisans, entre propriétaire et locataire, entre copropriétaire ainsi que les conflits avec les organismes financiers.

Sont exclus les questions pénales, les affaires liées à l'état civil, au droit de la famille et les litiges avec l'administration et le droit du travail...

Pour saisir le conciliateur, il est impératif que l'une ou l'autre des parties ait son domicile ou sa résidence dans ce canton ou que l'objet du litige y soit situé et que le juge ait été ou non saisi.

Le recours au conciliateur est gratuit.

Le conciliateur peut être saisi par courrier, par téléphone ou lors d'une permanence.

Contact : ☎ 09.63.44.89.73

Courriel : jean-paul.peloille@conciliateurdejustice.fr

Site : www.conciliateurs.fr